

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 051

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION  
LIBERATION DE GRAVELINES**

7.5 - SUBVENTIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-26°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'Article **7472** du Budget,

Considérant l'appel à projet « Hauts de France en fête » organisé par la Région des Hauts-de-France,

Considérant que l'opération « 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Gravelines » portée par la Ville, a pour objectif d'inciter les Gravelinois et personnes extérieures à participer à différentes activités et temps forts tout au long du week-end des 6, 7 et 8 septembre 2024,

Considérant que la Ville peut solliciter à ce titre une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Hauts-de-France en fête » pour son opération « 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Gravelines »,

Considérant qu'un budget prévisionnel a été établi à hauteur de 52 570 €,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De solliciter pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Gravelines, une subvention de 15 000 € auprès de la Région des Hauts-de-France.

**Article 2 :** La recette sera imputée à l'Article 7472 du Budget.

**Article 3 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **24 AVR. 2024**  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le **24 AVR. 2024**

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le **24 AVR. 2024**